



Dans tout le département

L'Etat ferme les trésoreries

Ce n'est encore qu'une piste de travail mais le ministère des Finances envisage de fermer les trésoreries en Seine-Maritime à l'horizon 2022. C'est une refonte totale du service des finances publiques. Particuliers, élus et entreprises doivent oublier ce qui existe.

« On va créer à nouveau du ressenti dans la population. J'ai l'impression que le gouvernement n'a pas entendu le mouvement des Gilets jaunes », Bastien Coriton, Premier magistrat de Rives-en-Seine, représentait vendredi dernier les maires de Seine-Maritime lors d'une réunion à la préfecture. Et l'élu socialiste en est ressorti passablement remonté. Au menu des discussions, il y avait la nouvelle organisation des finances publiques (DGFiP) en Seine-Maritime.

C'est une réforme, voire presque une révolution qui s'annonce au sein des services fiscaux de l'Etat. A l'horizon 2022, il n'y aura plus de trésoreries dans un département ou en compte actuellement encore 38. Le « 76 » n'est pas le seul ter-

ritoire concerné par cette refonte. Le mouvement est national. Il a été impulsé par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard

Darnain dans un courrier daté du 6 juin 2019.

« Le réseau se transforme en permanence pour s'adapter aux évolutions démographiques et aux modes de relation avec le public (...). Il s'agit de tirer parti des nouvelles organisations comme des nouveaux usages, notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement d'un traitement plus automatique de certaines tâches répétitives », justifie le représentant du gouvernement.

« Là, on ne dématérialise pas, on déshumanise », se plaint Bastien Coriton. « La dernière réforme des impôts fonciers et du cadastre est une véritable catastrophe. On se retrouve avec des tableaux que personne ne peut comprendre ».

Des points de contacts en plus

« Si les bâtiments des trésoreries disparaissent, le service lui

reste. Et il est même renforcé. Nous ajoutons des points de contact dans des communes où nous n'avions plus, notamment en milieu rural (voir la carte ci-dessus) », défend Pascal Lavoué, adjoint de la directrice régionale des Finances publiques, Fabienne Dufay.

En pays de Caux, il s'agit de Gontreville-l'Orcher, Etréat, Angerville-l'Orcher, Fontaine-le-Dun et Jumieges ainsi qu'à la limite Bosc-le-Hard et Notre-Dame-de-Bondeville.

Si le plan de travail voit le jour comme prévu en 2022, ces « accueils de proximité » remplaceront les actuelles trésoreries amenées à fermer. On peut citer Montivilliers, Criquetot-l'Esneval, Goderville, Cany-Barville, Yerville, Yvetot, Caudébec-en-Caux (Rives-en-Seine), Saint-Valéry-en-Caux, Tôtes et Luneray.

« Ces accueils se feront dans des locaux municipaux ou des maisons de service public. Le personnel des finances publiques n'y interviendra que pendant des permanences pour lesquelles il faudra prendre rendez-vous. Le reste du temps, ce sont nos services qui seront mobilisés. C'est un transfert de charges supplémentaires vers les collectivités locales », estime le maire de Rives-en-Seine.

« Non, répond Pascal Lavoué, ces missions resteront dévolues aux agents de la DGFiP parce qu'elles sont complexes et nécessitent le secret professionnel ». Les finances publiques profiteront de cette réorganisation pour rassembler leurs fonctionnaires dans des services de gestion comparables, regroupant environ une vingtaine de personnes et conservant un accueil physique. Ce

sera le cas à Lillebonne, Bobec, Fécamp, Barentin, Harfleur et Montville. Les élus locaux n'auront plus les percepteurs comme interlocuteurs financiers. Ils dialogueront avec des conseillers pour les collectivités locales.

Il y en aura un par communauté de communes ou d'agglomération. « Sur le territoire de Caux Seine Agglo, nous avons plusieurs percepteurs et là nous n'aurons qu'un conseiller pour cinquante communes », attaque Bastien Coriton.

« Mais ils ne seront dédiés qu'à cette activité, ce qui n'est pas le cas des percepteurs », rétorque le directeur régional adjoint. Qui ajoute : « Nous sommes en phase de concertation. Des ajustements sont encore possibles ».

A noter enfin que dans ce projet, le centre des impôts d'Yvetot conserve son implantation dans la capitale du pays de Caux.

